



FORMATION SPÉCIALISÉE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Présidée par la Directrice départementale

Vote pour l'enregistrement de la séance à l'unanimité

Demande de changement de l'ordre du jour par la secrétaire de la FS : refus de la directrice car nous siégeons en 2ème convocation.

Lecture des liminaires par Solidaires, puis CFDT/CFTC et CGT

1-Approbation des PV de la FS du 19/06/2026 et 29/06/2026 (pour avis) :

Retrait des PV de l'ordre du jour car ils n'ont pas été présentés dans les délais.

2-Budget (pour avis) :

Le budget restant à utiliser a nécessité un arbitrage sur les travaux à engager. La priorisation a été donnée à la climatisation.

Pour information, la direction a contacté le service immobilier de Bercy qui a constaté un problème d'utilisation de la climatisation à la CAE d'Annecy. Le problème devrait être résolu pour 2027.

Au vu du montant des devis et de la faisabilité avant la fin de l'année, le site de Thonon a été retenu pour une climatisation de la salle de repas et de la salle de réunion.

Également actés, une mise à jour de l'éclairage sur le site de Seynod et la commande de sièges ergonomiques (disponibles avec 1 ordonnance du médecin).

Vote POUR à l'unanimité

3-Observatoire interne 2026 (pour information) :

Présentation plus détaillée que les années précédentes.

51 % de participation, progrès de 4 points par rapport à l'année dernière. 474 répondants.

On observe que les contractuels participent davantage au questionnaire de l'observatoire interne que les agents titulaires. Il apparaît également une très forte diminution de participation de la catégorie A. Les catégories B et C ont la même participation qu'antérieurement.

La direction se félicite de la participation plus importante que lors de la dernière enquête, et y voit un état d'esprit positif.

Les OS font observer que le taux de participation en progrès est principalement relevé par les contractuels, éventuellement poussés par leur hiérarchie pour répondre au questionnaire.

Il ressort qu'une fatigue générale des agents de toute catégorie s'installent à peu près dans tous les métiers de la DGFiP. La quantité de stress est élevée et les sites d'Annemasse et de Thonon sont les plus représentatifs de cette tendance.

Seulement 53 % des agents seraient satisfaits de leur charge de travail, ce qui signifie qu'un agent sur deux ne l'est pas.

Il ressort également de l'observatoire interne un déficit d'attractivité de la DGFiP.

Les agents voient également une perte de sens dans l'exercice de leur activité.

Pour répondre à la fatigue des agents, ainsi qu'à leur charge élevée de travail, la direction propose des espaces de discussion sur le travail avec les agents et les chefs de service. L'objectif est de trouver des solutions pour alléger la charge de travail.

Les OS font remarquer que la charge de travail et la fatigue des agents sont liées à la politique de restructuration. Il manque des effectifs.

La CGT a insisté sur la fragmentation du travail avec des listings et sur les besoins en formation. Elle souligne que la charge de travail provient de la diminution des effectifs.

La direction explique qu'elle essaie de compenser le manque d'effectifs par le recours aux contractuels, qui sont déjà installés dans la région.

La CGT fait observer qu'il y a d'autres moyens de répondre au manque d'attractivité de la Haute Savoie, due à la cherté de la vie. Il y a une vingtaine d'années, il existait à la DGFIP un concours parisien et un concours pour la province. Le recours aux contractuels est donc une volonté politique. On pourrait très bien organiser un concours local.

La direction a insisté sur les espaces de mutualisation et d'échange, sur les journées métier thématique pour que des projets puissent se conduire dans de bonnes conditions. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un nouveau management pour que les agents se sentent acteur ou actrice de leur métier et qu'ils se voient associer aux difficultés du service.

Les OS insistent sur le fait que ces espaces de travail ne constituent pas des réponses adaptées au manque d'effectif, à la fatigue des agents et à la perte de sens dans le travail. La direction attend même des propositions de la part des OS pour savoir comment alléger la charge de travail. Les OS rappellent qu'elles ne cessent de demander des effectifs, et l'arrêt des restructurations, qui représentent la seule façon efficace de lutter contre la charge de travail trop élevée.

4-Présentation des projets d'évolution des implantations du PRS et de la trésorerie Amendes (Seynod) et des SIP et SGC Bonneville (pour avis) :

Seynod : proposition d'augmenter les espaces de bureaux pour le PRS et la trésorerie Amendes grâce à une diminution de l'espace accueil et une récupération d'un espace archives inutilisé.

Vote ABSTENTION à l'unanimité

Bonneville : Demande des services depuis 1 an pour regrouper tous les agents du SGC sur 1 même étage et réorganisation des locaux pour le SIP.

Les OS soulignent que si ces services ont vocation à grandir suite à la fermeture du SGC d'Annemasse, de nouveaux travaux seront nécessaires dans 1 an !

Vote ABSTENTION à l'unanimité

5-État d'avancement de la mise en œuvre des préconisations de l'AS pour le SIP d'Annemasse et réponse de l'inspection du travail (pour information) :

La direction indique que la gouvernance reste inchangée jusqu'au 01/01/2028 (date de transformation en antenne « pérenne »).

Les OS font remarquer que les agents reçoivent pour seule réponse à leurs fiches de signalement un mail leur annonçant la clôture de leur fiche sans leur en indiquer le motif, c'est très violent.

Quelles mesures sont prises pour le relationnel alors qu'il s'agit du problème souligné par l'inspectrice du travail et l'assistante sociale.

Le problème ne provient pas de la complexité du travail au SIP d'Annemasse.

En ce qui concerne la gouvernance du SIP d'Annemasse, la directrice acte le fait qu'elle ne fera rien alors que le chef de service conduit les agents les uns après les autres en arrêt maladie.

La CGT souligne que cette situation pose un problème grave d'égalité entre les agents à la DDFIP 74. Les agents ne bénéficient pas tous de la même bienveillance de leur hiérarchie. Pour certains agents, ce sera une absence de tolérance et pour d'autres, comme le chef de service d'Annemasse, il y a une grande bienveillance malgré des faits reconnus.

La protection des agents n'est pas mise en œuvre, les agents ne sont pas en sécurité.

6-Présentation du rapport de l'ISST suite à la visite du CDIF Annecy (pour information) et de l'adaptation du poste de travail d'un agent du CDIF en situation de handicap (pour avis) :

Le débit de la centrale air est correct mais il y a un problème de paramétrage : durant les fortes chaleurs, il faut laisser en fonctionnement 7 jours sur 7, ne pas couper durant le week-end.

Probablement le même constat pour le chauffage hivernal.

Concernant l'adaptation du poste de travail au CDIF, les OS ont demandé communication du rapport de l'ergonome.

Une demande d'un autre agent en situation de handicap au 7ème étage de la CAE pour obtenir une porte motorisée des toilettes. Son retour n'a pas été anticipé ni présenté en FS par la direction.

La question est posée de la nomination d'un nouveau référent handicap et du remplacement de la correspondante sociale.

Vote sur adaptation du poste de travail au CDIF : ABSTENTION à l'unanimité.

7-Retour d'expérience sur les mesures mises en place en raison des fortes chaleurs de l'été 2026 (pour information) :

La direction indique qu'elle n'a pas eu de remontées des services sur des situations de malaises liées à la chaleur.

Les OS soulignent que l'application ne permet pas de connaître le motif des autorisations d'absence.

Pour 2027, il sera demandé aux chefs de services de tenir un tableau des AA autorisées pour canicule.

La direction propose d'installer des fontaines à eau réfrigérées dont elle prendrait en charge la maintenance.

Le service immobilier de Bercy a été contacté pour trouver des solutions pour isoler les bâtiments.

L'heure de fin de séance étant largement dépassée, les OS demandent que ce sujet soit représenté lors de la prochaine FS.

Les points 8 à 10 sont non traités (fiches de signalement, fiches RSST et questions diverses).